

Délibération du Conseil Municipal
de la Commune de CADENET *Mis en ligne le 29/09/2022*

N° 63 /2022

Session du 26 septembre 2022

L'an DEUX MIL VINGT DEUX ET LE 26 septembre
le Conseil Municipal de la Commune de CADENET s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de septembre sous la
présidence de M. Jean Marc BRABANT

Date de la convocation : 20 septembre 2022

Présents : BRABANT, GAUDELET-SANHADJI, LORIEDO, DUVAL, RAOUX-JACQUEME,
BOISGARD, BOY-COURROUX, DE LAURENS DE LACENNE, JAUMARY, JAUBERT,
GRANGE, ALBERTINI, LAVOREL, LEROY, SCHOFFIT, RIPERT, BASTIE, SEVE,
VOREUX, LACOSTE, DEBIT, KHALIZOFF, CAUSSARIEU, SLAVICEK

Absents : XX

Absents excusés : MANGANARO, BERGE, MARTIN

Procurations :

Mme BERGE
M. MANGANARO
M. MARTIN

a donné procuration à Mme LAVOREL
a donné procuration à M. LORIEDO
a donné procuration à Mme RAOUX

**MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT
RELATIVE A LA CONVENTION TRIPARTITE DE MAITRISE D'OUVRAGE
DE COTELUB**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 71/2017, le Conseil municipal l'a autorisé
à signer une convention tripartite de maîtrise d'ouvrage avec COTELUB concernant le projet
de l'association « Les yeux dans le ciel ».

VU la convention tripartite de maîtrise d'ouvrage d'une étude de faisabilité entre COTELUB,
CADENET et l'association « Les Yeux dans le ciel »,
VU l'avis d'attribution du LEADER pour un montant de 15 117.48 €,
VU l'avis d'attribution de la Région pour un montant de 10 078.32 €.

Pour rappel, le projet de financement entre les parties était réparti de la façon suivante :

- 90% au titre du programme LEADER,
- 10% par les partenaires à ladite convention qui feront réaliser l'étude et qui répartiront
entre eux le reste à charge de la manière suivante :
 - 10% pris en charge par l'association « Les yeux dans le ciel »,
 - 45% pris en charge par la commune de Cadenet,
 - 45% pris en charge par COTELUB.

Cette étude de faisabilité était estimée à 40.000 euros HT, ainsi la répartition des coûts
s'établissait de la manière suivante :

- ✓ 36.000 euros au titre du programme LEADER,
- ✓ 4.000 euros pris en charges par l'association et ses partenaires dont :
 - 400 euros pris en charge par l'association « Les yeux dans le ciel »,

- 1.800 euros pris en charge par la commune de Cadenet,
- 1.800 euros pris en charge par COTELUB.

Il s'avère que le projet n'a obtenu que 70% de subvention sur une étude dont le prix définitif était de 35 994€ TTC, ce qui modifie le montant de participation des différents partenaires, à savoir :

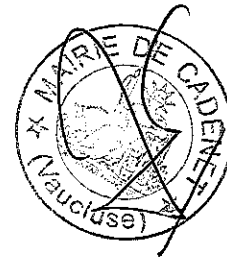
LEADER	25195.80 €
CADENET	4859.19 €
COTELUB	4859.19 €
L'association les yeux dans le ciel	1079.82 €

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la majorité (une abstention),

- AUTORISE Monsieur le Maire à payer le montant de 4859.19 € à COTELUB comme le prévoit la convention.

Le Maire
Jean-Marc BRABANT



84026

MAIRIE DE CADENET

Code INSEE

MAIRIE DE CADENET

Mis en ligne le 29/09/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
AUGMENTATION DE CREDITS

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-020-01 : Dépenses imprévues (investissement)	0,00 €	136 723,50 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	0,00 €	136 723,50 €	0,00 €	0,00 €
D-2151-74-822 : AMENAGEMENT BOULEVARD DE LA LIBERTE	0,00 €	42 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-238-74-822 : AMENAGEMENT BOULEVARD DE LA LIBERTE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	42 000,00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	42 000,00 €	0,00 €	42 000,00 €
R-1347-99993-251 : BATIMENTS COMMUNAUX	0,00 €	0,00 €	0,00 €	149 723,50 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	149 723,50 €
D-2151-74-822 : AMENAGEMENT BOULEVARD DE LA LIBERTE	0,00 €	13 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	13 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	191 723,50 €	0,00 €	191 723,50 €
Total Général		191 723,50 €		191 723,50 €